

## EPEP : LE RETOUR

LE RAPPORT POCHARD remet lourdement les EPEP sur la table, en ressortant le Rapport Pair. Dans le chapitre « des écoles plus autonomes », on peut en effet lire :

« La proposition, déjà formulée en 1998 dans le rapport Pair, de créer des établissements du 1<sup>er</sup> degré pour favoriser le travail collectif, la responsabilité, la régulation continue de proximité et le décroisement avec le second degré, reste d'actualité. Les lois du 13 août 2003 et du 23 avril 2005 prévoient la possibilité d'expérimenter les Etablissements Publics d'Enseignement Primaire (EPEP) mais les décrets d'application n'ont pas été pris. Constituer les écoles en établissements publics permettrait d'y développer des logiques d'autonomie financière et organisationnelle, semblable à celles que la commission préconise pour le second degré ».

La mise en place des EPEP dans le premier degré c'est la globalisation des effectifs sur 20 à 30 classes, pour fermer plus de postes, et une hiérarchie de proximité : le directeur sera choisi par l'IA hors barème, pour mettre en place les nouveaux programmes et la réduction des missions du Service Public d'Education. Et plus besoin de demander aux enseignants de remplir Base Elèves, les petits chefs le feront sans rechigner... Quelques lignes plus bas, on peut lire :

« Une nouvelle définition du service des enseignants du premier degré est de fait en train de se mettre en place. Elle gagnerait à s'appuyer sur un établissement d'un statut juridique à inventer, piloté par un personnel d'encadrement et épaulé par une organisation collégiale. L'accroissement de la capacité d'action des écoles qui en résulterait pourrait donner lieu à un accord négocié avec l'Inspecteur de l'Education Nationale et la collectivité de rattachement ».

## BASE ELEVES : Non au fichage généralisé !

NOS ENFANTS SONT FICHÉS, ON NE S'EN FICHE PAS !  
SUPPRESSION IMMÉDIATE

DE BASE ELEVES !

Sous la pression d'un mouvement de protestation de parents d'élèves, de syndicats d'enseignants et d'organisations de défense des droits de l'Homme, le ministère a annoncé le 5 octobre 2007 la suppression des champs relatifs à la nationalité - tout en maintenant le lieu de naissance (ces champs peuvent être néanmoins rétablis du jour au lendemain).

Actuellement, c'est plus de la moitié des départements qui refusent le dispositif et le manifestent à travers :

### Des syndicats et des organisations se mobilisent :

SNUipp-FSU, SUD, CGT, CNT-FTE, FCPE, DDEN, LDH, RESF, MRAP, GFEN, ICEM pédagogie Freinet, UFAL, FNAREN, Syndicat des Avocats de France, Syndicat de la Magistrature, Syndicat National des médecins PMI, Syndicat National des Psychologues, SUD Santé.

Des collectifs très actifs se sont créés syndicats-associations-parents à Toulouse (le nouveau maire se positionne contre), Grenoble, Marseille, Toulon, Rennes, Paris, Pau, dans l'Aveyron, les Yvelines, la Seine St Denis...

### Des médias rendent compte :

AFP Marseille, France culture, presse locale St Afrique, Rennes, France 3 local...

Des partis politiques se positionnent : PCF, Gauche alternative, Verts, PRCF

Des personnalités interviennent : Albert Jacquart, Philippe Meirieu, Hubert Montagner, Miguel Benasayag, Olivier Besancenot, Bernard Langlois, Charles Hoareau....

Dans la mesure où il va fiché tous les enfants - y compris ceux qui sont scolarisés dans leur famille - l'une des utilisations vraisemblables de ce système se trouve dans la Loi de prévention de la délinquance du 5 mars 2007. Cette loi place le maire « au centre de la politique de prévention » avec de nouveaux pouvoirs, en le faisant notamment bénéficier de la notion de « secret partagé » (au lieu de secret professionnel) avec différents acteurs sociaux. Les enseignants sont associés à ce dispositif de contrôle social : l'article 12 de la loi modifie le Code de l'Education en précisant que les établissements scolaires participent à la prévention de la délinquance. Base élèves se situe donc dans la droite ligne du rapport Benisti qui, pour prévenir « les comportements déviants », préconise la détection précoce des troubles comportementaux infantiles dès la crèche... (possibilités de croisement avec d'autres fichiers : des mairies sur un certain nombre de données, de la gendarmerie nationale et de la police judiciaire, dans le cadre d'une commission rogatoire, depuis le 26 octobre 2007)

Dans de nombreuses communes, les parents ignoraient même l'existence de ce fichier, d'où leur réaction violente quand ils en ont été informés.

Des informations sur les enfants et leurs familles qui, jusqu'à présent, ne sortaient pas de l'école, deviennent partiellement accessibles aux maires, et remontent jusqu'à l'échelon académique, et même au niveau national avec un identifiant. Ces données transitent via Internet. Personne n'a oublié le scandale de juin 2007 qui a mis en évidence l'absence de sécurisation - tout un chacun pouvant avoir accès aux données personnelles des enfants et de leurs familles.

Pour l'enfant, individu en devenir, toute information sortie de son contexte peut être source de discrimination. Confier autant de données personnelles à une administration qui pourra les faire circuler par Internet et les utiliser à des fins qui ne sont pas précisées, nous semble dépasser ce qui peut légitimement être exigé des familles. L'école doit rester un lieu protégé, un lieu où l'enfant doit pouvoir se développer sans être enfermé dans son passé.

Convaincus que les libertés individuelles sont trop importantes pour être abandonnées au bon vouloir des gouvernements et des administrations, nous demandons la suppression définitive du système Base élèves et des données déjà collectées.

Nous appelons les enseignants à ne pas ou ne plus renseigner Base Elèves.

Le SNUipp demande l'arrêt de toutes les expérimentations en cours des fichiers actuels concernant les informations relatives aux élèves et une remise à plat de l'ensemble des dispositifs existants avec les garanties que toutes les possibilités de centralisation, d'interconnexion et de partageabilité des données nominatives soient exclues.

Signez la pétition

<http://>

[petition.bigbrotherawards.eu.org/Signez-la-petition-pour-le-retrait-de-Base-eleves](http://petition.bigbrotherawards.eu.org/Signez-la-petition-pour-le-retrait-de-Base-eleves)



**NON AU FICHAGE !!!**

*Vie Syndicale 81* N° 110 mars 2008

SNUipp Tarn, 201 rue de Jarlard, 81000 ALBI

<http://81.snuipp.fr/> ☎ 05 63 38 44 34 Fax 05 63 38 34 28 @ [snu81@snuipp.fr](mailto:snu81@snuipp.fr)



Posté le : 25/03/08

## UN SEUL PROJET : DÉTRUIRE L'ÉCOLE MAIS .....4 CHEMINS POUR Y ARRIVER

L'école est un des enjeux majeurs pour le gouvernement. Il s'agit de mettre en place la non-formation des citoyens de demain. Le débat tourne autour de : **citoyens ou consommateurs ?**

Pour baisser le niveau de formation, 4 angles d'attaque qui semblent être dissociés mais qui forment un tout :

1. **Les programmes** : on passe de la formation du citoyen au dressage du consommateur. Le texte soumis à «concertation» ne sera éventuellement remanié que dans sa forme, les éditeurs ont déjà préparé les manuels de rentrée.
2. **Le soutien aux élèves en difficulté** : trop cher, les RASED vont disparaître (14000 postes E et G), remplacés par le soutien hors temps scolaire (vacances, le soir, académie...) pour ceux qui le souhaitent. *Seul le SNUipp n'a pas signé le protocole d'accord qui instaure le soutien hors temps scolaire.*
3. **La formation continue des enseignant-es** : elle disparaît et se fera dans les circos avec les IEN. Peut-on débattre dans une formation avec l'IEN qui vous évalue ?
4. **Les postes** : ne pas remplacer 1 fonctionnaire sur 2 partant à la retraite : l'EN est un réservoir de postes. Il y avait 140 instits de plus qu'aujourd'hui en 2004 dans le Tarn pour le même nombre d'élèves.

**1/2 JOURNÉE  
D'INFOS  
SYNDICALE  
SAMEDI 5 AVRIL  
À GRAULHET  
9 H À 12H FOYER LÉO  
LAGRANGE**

SOMMAIRE

Edito :	P.1
1/2 JOURNÉE D'INFOS	p.2
Nouveaux programmes Retraites	P.3
EPEP BASE ÉLÈVES	P.4

# 1/2 JOURNÉE

## D'INFORMATIONS SYNDICALES

SAMEDI 5 AVRIL À GRAULHET-DE 9H À 12 H,

FOYER LÉO LAGRANGE - BOULEVARD AMIRAL JAURÈS

Cette réunion est ouverte à toutes et à tous, syndiqué-es et non- syndiqué-es.

### Ordre du jour :

- L'organisation de la semaine de 24 heures à la rentrée.
- Les nouveaux programmes.
- Stages « accompagnement scolaire » pendant les vacances.

### Les 1/2 journées d'information syndicale

#### EST-CE UN DROIT ?

**OUI !** Le décret du 28 Mai 1982 qui régit l'exercice du droit syndical pour tous les fonctionnaires prévoit explicitement ces réunions. Pour les enseignants, le ministre de l'Education Nationale a confirmé ce droit par décret le 12 Juin 87, qui prévoit deux demi-journées par an pour chaque enseignant.

#### QUI PEUT Y PARTICIPER ?

**TOUT LE MONDE !** Syndiqué(e) ou non, tous les instits, profs d'école, titulaires, listes complémentaires, stagiaires.

#### EST-ON PAYE ?

**OUI !** Cette demi-journée n'est pas une grève : c'est un droit. Elle est donc rémunérée normalement.

#### QUI DOIT-ON PREVENIR ?

Le SNUipp Tarn a déjà prévenu l'IA ainsi que les IEN. Chaque participant doit informer :

- **l'IEN** : modèle de lettre ci-contre, si possible avant le 2 avril
- **les parents** : certains IEN proposent des remplacements. Si votre IEN ne vous a pas informé(e) d'un éventuel remplacement, le 3 avril au plus tard, vous devez avertir les parents que leur enfant n'aura pas classe ce samedi-là. Vous pouvez, si vous le désirez, utiliser le modèle de lettre ci-contre.

#### PEUT-ON VOUS INTERDIRE D'Y ALLER ?

**NON !** Si quelqu'un fait pression, appelez-nous immédiatement au 63 38 44 34.

#### LES ELEVES DOIVENT-ILS ETRE ACCUEILLIS ?

**NON !** En informant les parents, précisez qu'il n'y aura ni classe, ni garderie. Si tous les enseignants de l'école participent à la réunion, l'école sera fermée.

Nom, Prénom	A , le
Fonction	
Etablissement	
A Monsieur l'Inspecteur d'Académie, sous couvert de Monsieur l'IEN	
J'ai l'honneur de vous informer qu'en application du décret 82447 du 28/05/82, je participerai à la réunion statutaire organisée par le SNUipp Tarn le Samedi 5 avril 2008 à Graulhet. Le Secrétaire Départemental du SNUipp Tarn vous a informé de l'organisation de cette journée.	
Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur, mes salutations respectueuses.	
Signature	

Le
<b>Madame, Monsieur,</b>
Les droits relatifs à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique prévoient une heure mensuelle d'information syndicale sur le temps de travail (Décret n°82447 du 28/05/82). Les enseignants ne sauraient être écartés de ce droit reconnu par ailleurs pour tous. Celui-ci prend la forme de 2 demi-journées dans l'année. L'une d'elles aura lieu le Samedi 5 avril 2008. <b>Votre enfant n'aura donc pas classe ce jour-là car je ne serai pas remplacé-e</b>
<b>. Soyez persuadés que nous utiliserons ce temps à analyser au mieux les moyens de construire une école de qualité, assurant à tous le meilleur avenir.</b>
Signature
<b>Modèle de lettre pour les parents</b>

## Nouveaux programmes : les chercheurs s'expriment

Vous trouverez l'intégralité des entretiens sur notre site du <http://www.snuipp.fr>

**Roland Charnay**, membre du groupe d'experts pour les programmes 2002, puis pour les programmes de collège, co-responsable de l'équipe de recherche en didactique des mathématiques de l'INRP (jusqu'en 2005)

"Le projet de nouveaux programmes de mathématiques pour l'école primaire publié le 20 février dernier - accompagné de progressions annuelles - est inquiétant à plus d'un titre. Il ne répond ni au souci de former des individus armés pour agir et réfléchir, ni aux difficultés préoccupantes d'un trop grand nombre d'élèves et il ne tient aucun compte des travaux scientifiques concernant l'apprentissage des mathématiques.

Il est urgent de reprendre ou d'abandonner cette copie. Les élèves ne travailleront pas mieux, ne réussiront pas mieux et ne seront pas plus disciplinés parce qu'ils s'ennuieront plus à l'école. Les maîtres ne seront pas plus efficaces parce qu'on aura bridé leur marge d'initiative et nié leur professionnalisme. On n'avancera pas en ayant l'œil rivé sur le rétroviseur et en balayant d'un revers de plume les études qui pourraient baliser le chemin. Bien au contraire !(...)

**Philippe JOUTARD**, historien (Université de Provence - EHII a été SS). président de la commission d'experts pour les programmes de 2002 de l'école primaire.

" J'ai été consterné, très déçu et en colère, parce que tout un travail collectif de 18 mois, avec le groupe que j'avais l'honneur d'animer, mais aussi avec, les gens de terrain, des représentants syndicaux, des

personnalités, en accord complet avec le Conseil national des programmes, a été mis complètement à bas, sans évaluation préalable ni aucune consultation. Si je suis consterné c'est parce que derrière ces propositions, j'ai le sentiment qu'il y a des effets d'annonce mais pas de véritable réflexion, ni de vision sur ce que l'on attend de l'élève à la fin de l'école primaire. " (...)

**Antoine Fetet**, formateur à l'IUFM d'Epinal et coordonnateur ZEP

" On dit aux élèves : « Vous êtes là pour apprendre, si vous échouez tant pis pour vous, vous aurez éventuellement deux heures de soutien par semaine. » . On considère les élèves en difficulté non pas comme une donnée objective, existant dans la classe mais comme un problème à traiter. La pédagogie, c'est justement de prendre en compte ces élèves en difficulté avant d'avoir besoin de remédier. A quoi servira de proposer une remédiation pour l'élève qui ne saura pas conjuguer tel verbe au passé antérieur ? (...)

**Rémi Brissiaud**, MC de Psychologie Cognitive Université de Cergy-Pontoise - IUFM de Versailles

" Il faut être clair : dans son état, l'existence même d'un tel projet est une sorte d'insulte au professionnalisme des enseignants. Plus de cent ans de progrès en pédagogie des mathématiques à l'école se trouvent rayés d'un trait de plume. " (...)

**Jean-Michel Zakhartchou**, militant pédagogique, enseignant et formateur d'enseignants

" Les contenus d'enseignement des

nouveaux programmes sont présentés à l'opinion publique comme "**recentrés**" sur les savoirs dits **fondamentaux**. Au détriment de quoi se fait ce recentrage ?

Il y a une grande supercherie dans cette notion de "fondamental". En quoi savoir conjuguer un verbe au passé composé est-il plus fondamental par exemple que de savoir produire un texte qui explique comment on s'y est pris pour résoudre tel problème ou que de savoir parler clairement trois minutes devant un auditoire ? Le fondamental risque de n'être que **le rudimentaire** au lieu de **l'élémentaire**..."(...)

**Philippe Meirieu**, pédagogue

" Cette nouvelle école est imaginée comme une **entreprise** et l'élève est une **marchandise évaluable** avec un input et un output. Ce glissement se fait au détriment de ce qui ne s'évalue pas selon les critères du système libéral : il n'existe pas de notes pour l'autonomie, pas de notes pour la pensée critique. C'est une fuite en avant vers l'école fabricatrice qui oublie qu'en son principe même, il y a l'émergence de la liberté d'un sujet. " (...)

**André OUZOULIAS**, professeur à l'IUFM de Versailles,

" (...) le ministre de l'éducation nationale, M. Darcos, a indiqué qu'il souhaitait entreprendre (...) une

" véritable révolution culturelle " (...) Elle risque au contraire d'engendrer davantage d'échecs, de produire plus d'inégalités et de plonger nombre d'enfants, de parents et d'enseignants dans l'angoisse et la souffrance. « Chagrin d'école [1] »

**Pour ceux qui douteraient encore du lien entre les textes du ministère sur la suppression du samedi matin et le démantèlement des RASED :** Voici une réponse (lapidaire et pleine de sous-entendus) de Darcos dans une discussion avec les internautes sur le site du journal "**Le Monde**" :

**Qu'envisagez-vous pour renforcer et pérenniser le dispositif d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) ?**

**Xavier Darcos** : Les Rased ont une grande utilité, mais on observera que les deux heures dégagées dans le service des enseignants ont pour but l'aide et le soutien aux élèves en difficulté.

Pour mémoire, les postes E et G représentent 14 000 économies possibles dans les écoles primaires pour le gouvernement

## ASSIMILATION DES INSTITUTEURS et PEGC RETRAITES : QUE LE GOUVERNEMENT RESPECTE LES ENGAGEMENTS PRIS !

Durant toute la décennie 1980, les instituteurs ont lutté pour obtenir une revalorisation matérielle et morale de leur métier. L'aboutissement de leurs luttes fut, en 1990, la création du corps des professeurs des écoles dont la rémunération est alignée sur celle des certifiés (catégorie A de la Fonction Publique).

A la rentrée dernière, selon le ministère, ils étaient 116 000 à n'avoir pu intégrer le corps des professeurs des écoles avant de partir en retraite et à percevoir encore une pension d'instituteurs. Ces collègues ont le sentiment d'une profonde injustice, sentiment aggravé par le fait que les gouvernements successifs s'étaient engagés, à deux reprises, à prendre une mesure d'assimilation en 2007.

En 1998, le Ministère de l'Education Nationale déclarait que

« l'intégration s'achèvera en 2007 » et « lorsque tous les instituteurs en activité auront été intégrés dans le corps des P E, il sera procédé à l'assimilation des retraités ». En août 2003, la loi Fillon sur les retraites confirmait l'application de cette mesure.

Il s'agit bien d'un engagement, il faut le faire respecter !

A cette fin, le Congrès National du SNUipp (juin 2007) a mandaté l'organisation pour qu'elle « exige une mesure immédiate permettant l'assimilation des collègues instituteurs retraités », tout en prenant en compte la situation des actifs qui ont, encore, aujourd'hui, le statut d'instituteurs.

L'unité de la profession est une priorité de la profession, et ce depuis sa création. La lutte pour l'assimilation doit être portée par l'ensemble des retraités. Ainsi, la pétition qui sera lancée doit s'adresser à tous les retraités.

